

# Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH1201 Fondements disciplinaires et didactiques en histoire			
Ancien Code	PERH1B21HIST	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEHB1210		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Fabienne PEERS</b> (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Thierry CUVELIER</b> (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval <b>Luc BLANCHART</b> (blanchartl@helha.be) Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant(e) des fondements disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement de l'histoire dans le Tronc commun.

Elle porte sur l'identification des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

De cette manière, cette UE contribue au développement

1/ des capacités 3 a. du décret RFIE à savoir : « maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ; »

2/ des finalités art.5 §2 du décret RFIE visant l'acquisition par les futurs enseignants d'un « niveau de maîtrise des concepts et des compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques, chacun pour le niveau d'enseignement et les disciplines auxquels il se prépare, des compétences visées par les référentiels d'application dans le ou les niveaux d'enseignement concernés. Ils développent les capacités permettant de s'adapter à une évolution de ces référentiels.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

- 3.2 Démontrer une maîtrise de la langue française écrite et orale pour enseigner et communiquer de manière approfondie dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

### **Acquis d'apprentissage visés**

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- De comparer les enjeux et finalités de l'enseignement de l'histoire à travers le temps depuis la fin du XIXe s à nos jours.
- D'appliquer les bases de la démarche historique et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires prévus dans le Tronc commun pour le niveau secondaire.

De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH1B21HISTA Fondements disciplinaires et didactiques en l'histoire 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH1B21HISTA Fondements disciplinaires et didactiques en l'histoire 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Evaluation intégrée (une seule AA).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques en l'histoire			
Ancien Code	6_PERH1B21HISTA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEHB1211		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant(e) des fondements disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement de l'histoire dans le Tronc commun.

Elle porte sur l'identification des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

De cette manière, cette UE contribue au développement

1/ des capacités 3 a. du décret RFIE à savoir : « maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ; »

2/ des finalités art.5 §2 du décret RFIE visant l'acquisition par les futurs enseignants d'un « niveau de maîtrise des concepts et des compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques, chacun pour le niveau d'enseignement et les disciplines auxquels il se prépare, des compétences visées par les référentiels d'application dans le ou les niveaux d'enseignement concernés. Ils développent les capacités permettant de s'adapter à une évolution de ces référentiels.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- De comparer les enjeux et finalités de l'enseignement de l'histoire à travers le temps depuis la fin du XIXe s à nos jours.
- D'appliquer les bases de la démarche historique et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires prévus dans le Tronc commun pour le niveau secondaire.

De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

- De démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Sur base de thèmes/contenus en lien avec les référentiels du tronc commun en FHGES, l'étudiant s'initie à la

démarche historique au service des apprentissages visés avec un focus particulier sur les processus de démocratisation.

Approche épistémologique de l'histoire et de son enseignement.

Présentation du référentiel actuel et des programmes en cours.

### **Démarches d'apprentissage**

Exposés magistraux. Approche interactive.

Travaux dirigés.

Travaux de groupe.

Travail en autonomie

Intervention possible de personnes ressources - selon les opportunités, visites culturelles et/ou de terrain (exposition, musée,...)

Exercices pratiques avec des moments de structuration des acquis.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Possibilité de poser des questions lors de chaque séance de cours.

Corrections annotées et/ou collectives des travaux et / ou exercices

Présence active au cours

### **Sources et références**

Programmes d'enseignements : Étude du Milieu, Formation historique, FHG.

Référentiel de Formation historique, géographique, économique et sociale, FWB, 2022

Bibliographie donnée dans les notes de cours - ouvrages / manuels scolaires accessibles à la bibliothèque de la Helha

La prise de note personnelle lors des séances de cours est indispensable.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, dossiers documentaires, powerpoint, vidéos, ... déposés sur ConnectEd.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation de cette UE porte sur les contenus abordés lors des cours en présentiel et des activités en autonomie.

l'évaluation porte sur de travaux écrits réalisés en cours de quadrimestre (20%) et d'un examen écrit (80%).

Lors de ces évaluations, il est demandé aux étudiants de faire la preuve de son appropriation des savoirs, savoir-faire et compétences vus dans cette UE.

En juin, l'étudiant.e a la possibilité de représenter l'examen écrit (90%) et de corriger /améliorer les travaux en échec pour la session de janvier (10%).

Q3 : Examen écrit (100 %)

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

## ***Dispositions complémentaires***

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).